

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 336

7 février 2015

SOMMAIRE

Aylesdale Holding S.A.	16083	La Rifiorita Real Estate S.A.	16084
Cabot Financial (Luxembourg) S.A.	16089	Lausanvest S.A.	16127
CBiLUX S.A.	16091	Logistis Luxembourg Feeder S.A.	16124
Chauffage Sauerwiss S.A.	16101	Luxury Design Holdings S.à r.l.	16084
Chrysanthes 1 S.à r.l.	16101	Metal Mechanical Holding Corporation S.A.	16085
Cosmoledo S.à r.l.	16098	Mussigny, S.A.	16123
CS Lux Invest S.A.	16090	Rock Buildings Invest S.à r.l.	16085
Dalnet International S.A.	16090	Rossa Real Estate S.A.	16088
D. Bauwens & Cie	16090	Salon Contour S.à r.l.	16086
Defoe Investment S.à r.l.	16090	Sarosi S.A.	16100
Diamantina	16100	SENECA Germany SCS, SICAV-FIS	16088
FSC Luxembourg S.A.	16097	SHIP Investor S.à.r.l.	16086
Group Louisiana S.A.	16097	S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	16087
Isirus S.A.	16128	Sileza Plastics S.A.	16087
JJL Gardenservice S.à.r.l.	16128	Simile Venture Partners SPF S.A.	16109
John Galt International S.A.	16083	Simile Venture Partners SPF SCA	16109
Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l.	16082	Sistechemica S.A.	16087
JR-Conseils s.à r.l.	16083	Société Littéraire	16088
KanAm Grund Emporium S.à r.l.	16083	Standard Innovation S.à r.l.	16089
Karrira	16084	Sterling Testing S.à r.l.	16086
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.	16082	Suits & Bubbles S.à r.l.	16085
Kesa Holdings Luxembourg Sàrl	16082	TradElec S.à r.l.	16089
Kesa Holdings Luxembourg Sàrl	16083	Transarc S.A.	16082
Kordall Immobilien S.A.	16084	Transarc S.A.	16082

Transarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 77.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000651/10.

(140235283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Transarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 77.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000650/10.

(140235282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 172.683.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Signature

Référence de publication: 2015003153/11.

(150003077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 183.984.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2015003139/11.

(150002265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.049.

Les comptes consolidés de la société mère au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kesa Holdings Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015003154/12.

(150002449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

**John Galt International S.A., Société Anonyme,
(anc. Aylesdale Holding S.A.).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 140.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003140/10.

(150002515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

JR-Conseils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlange-sur-Mess, 69, rue du Centre.
R.C.S. Luxembourg B 168.203.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003145/10.

(150002193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Kesa Holdings Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.049.

Les comptes consolidés de la société mère au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kesa Holdings Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015003155/12.

(150002747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

KanAm Grund Emporium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.012.395,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.687.

Par résolutions signées en date du 17 décembre 2014, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer comme gérants («managers») de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée:

- M. Hans-Joachim Kleinert, né le 17 juillet 1960 à Neu-Anspach (Allemagne),
 - M. Olivier Catusse, né le 12 février 1975 à Frankfurt am Main (Allemagne),
- ayant tous deux leur adresse professionnelle au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, 60325 Frankfurt am Main (Allemagne).

Dès lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Siegmund Schnadt-Grollmisch;
- M. Denis Kleuters;
- Mme. Susanne Jakob;
- M. Frank Reichert;
- M. Hans-Joachim Kleinert; et
- M. Olivier Catusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003148/22.

(150002653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Kordall Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer.
R.C.S. Luxembourg B 92.699.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003166/10.

(150002198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

La Rifiorita Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015003188/10.

(150002427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Karrira, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.005.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2014

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015003159/14.

(150002422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Luxury Design Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.954.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 2 janvier 2015

En date du 2 janvier 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- De nommer Monsieur Abdelkader Derrouiche, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala, Algérie, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société, avec effet au 2 janvier 2015, pour une période indéterminée;

- De nommer Madame Emilie Lamy, née le 19 septembre 1984 à Laxou, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société, avec effet au 2 janvier 2015, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015003185/20.

(150002633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Suits & Bubbles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 43, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 180.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004068/9.

(150003520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Rock Buildings Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 103.255.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002634/10.

(150001954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Metal Mechanical Holding Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 13.395.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015, 2LAC/2015/139, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "METAL MECHANICAL HOLDING CORPORATION S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 13395, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges ALTWIES, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 25 novembre 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 5 juin 1976.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu de Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 7 mai 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 24 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2865 du 26 novembre 2012.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation et adopte à l'unanimité toutes les propositions du point 5 du rapport du liquidateur.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, Monsieur Paolo METTEL, né le 28 mars 1945 à Pistoia en Italie et domicilié au 30, via generoso, CH-6850 Mendrisio, Suisse, et au commissaire à la liquidation, la société S.P.F. Società Professionale Fiduciaria SA, ayant son siège social au 17, via Nassa, CH-6900 Lugano, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003258/35.

(150003306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Salon Contour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 53, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.745.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 janvier 2015.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1

Le siège social de la société est transféré à l'intérieur de la Commune d'ECHTERNACH.

Résolution 2

L'adresse du siège social est fixée à L-6440 ECHTERNACH, 53, rue de la Gare.

Echternach, le 8 janvier 2015.

Pour extrait conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2015004071/17.

(150003538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

SHIP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 154.890.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 10 décembre 2013 d'accepter la démission de Madame Ailbhe JENNINGS avec effet immédiat et de nommer en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; Madame Ruth SPRINGHAM, née le 25 mai 1961 à Johnston, Royaume-Uni, résidant au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Luxembourg.

et

Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004092/18.

(150003454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 201.601,61.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 158.005.

—
Il résulte d'un contrat signé sous seing privé avec effet au 31 décembre 2014 que:

- Christopher La Mothe, associé de la Société a cédé 120.833 parts sociales de classes H à Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust, autre associé de la Société agissant par son fidéicommissaire (trustee) Appleby Trust (Jersey) Limited.

- Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust, associé de la Société agissant par son fidéicommissaire (trustee) Appleby Trust (Jersey) Limited, a cédé 207.141 parts sociales de classes H à James Alexander Thomas Fleming résidant à 60 Ryder Crescent, Southport, Merseyside, PR8 3AF, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme et sincère

Sterling Testing S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015004067/19.

(150003841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Sileza Plastics S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.864.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2015004094/14.

(150003441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 118.530.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015004052/14.

(150003108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Sistechemica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 140.422.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2014 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

b) nommé administrateur

- Monsieur Steve HOFFMANN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Monsieur Nicolas Schaeffer

c) renommé commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2019.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015004095/26.

(150003466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Rossa Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 127.755.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 19 décembre 2014

L'assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane Warnier, né le 23 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (Belgique), employé privé demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015004047/13.

(150003155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

SENECA Germany SCS, SICAV-FIS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 182.553.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Januar 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015004087/14.

(150003612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Société Littéraire, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 10.954.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 avril 2014

Les mandats des administrateurs et des commissaires étant venus à échéance, les actionnaires procèdent aux nominations statutaires suivantes:

Administrateurs:

M. Christian Assini, demeurant au 24, rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg;

M. Claude Conter, demeurant au 66, rue Dr Welter, L-4347 Esch-sur-Alzette;

M. Victor Gillen, demeurant au 18, bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

M. Jean-Paul Nickels, demeurant au 52, rue des Genêts, L-8131 Bridel;

M. Ronald Weber, demeurant au 36 rue de Reichlange, L-8508 Redange-sur-Attert;

M. Marc Minn, demeurant au 1a, rue de Mondorf, L-2159 Luxembourg;

M. Jean Schiltz, demeurant au 46, rue des Roses L-2445 Luxembourg;

M. François Prum, demeurant au 75, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

M. Michel Lacaf, demeurant au 89, route des Trois Cantons L-4970 Bettange-Mess.

Commissaires:

M. Carlo Brever, demeurant au 24, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

M. Jean-Bernard Zeimet, demeurant au 51, rue de Merl L-2146 Luxembourg;

M. Karl Horsburgh, demeurant au 20, avenue des Bois L-1251 Luxembourg.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015004097/27.

(150003568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Standard Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 185.309.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2014 que:

1. La démission, avec effet au 3 novembre 2014 de Madame Margaret Anne Finlayson, en tant que gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée.

2, Monsieur Franck Ferrari, né le 18 août 1964 à Timmins, Ontario (Canada), demeurant professionnellement au 1226, Batten Trail, K9K 1Y9 Peterborough, Ontario, Canada est nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 3 novembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004065/17.

(150003224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

TradElec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 209, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.227.

—
Extrait des décisions collectives prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée TRADELEC et le gérant, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent, la démission de Monsieur BELZ Michel, demeurant à 138 Belgielei à B-2018 ANVERS de sa fonction de gérante technique.

Deuxième résolution

Est nommée comme nouveau gérant technique, avec effet immédiat à partir de la date de signature du présent acte, Madame GUILLARD Karine, demeurant à 29, rue Fresnel, F-75016 PARIS

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Esch / Alzette, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2015004122/18.

(150003684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Cabot Financial (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.245.

—
En date du 29 April 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer le mandat de;

Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat,

de nommer en remplacement;

BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Cabot Financial (Luxembourg) S.A.

Duncan Smith

Administrateur

Référence de publication: 2015004311/19.

(150004680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Dalnet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.685.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004395/10.

(150004174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

D. Bauwens & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.864.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004384/10.

(150004578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

CS Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 155.489.

Par la présente, Nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de Commissaire aux Comptes de votre société à effet du 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Européenne de Courtage (Luxembourg) SA

Nouvelle dénomination: EuroComptaLux SA

Représentée par M. Dominique PHILIPPE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015004382/14.

(150004307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Defoe Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.127.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 décembre 2014, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015004388/20.

(150004605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

CBiLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 193.413.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent LAHMANI, Attorney at Law, residing professionally in F-75017 Paris (F), 47, Rue Guersant,

Mr Bertrand THURA, employee, residing professionally in F-75012 Paris (F), 310, Rue de Charenton,

Mr Pascal SIGNARBIEUX, employee, residing professionally in F-94440 Villecresnes (F) 9, Av. du Mal de Tassigny,

all here represented by Mr Stéphane WEYDERS, company's director, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated before, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "CBiLUX S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The registered office is in Luxembourg

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, Director(s) A and Director(s) B, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of any one Director A and of any one Director B or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of June at 16.00. p.m..

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up
Mr Laurent LAHMANI	200	EUR 1,550.-
Mr Bertrand THURA,	400	EUR 3,100.-
Mr Pascal SIGNARBIEUX,	400	EUR 3,100.-
Total:	1,000	EUR 7,750.-

The subscribed shares have been paid up to the extent of 25% in cash, so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilments.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at eleven hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The above named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, have passed unanimously the following resolutions:

First resolution

To fix the number of directors at three (3).

The following have been elected as directors, for a period of time expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2018:

Directors A

Mr Laurent LAHMANI, Attorney at Law, born in Boulogne-Billancourt (F) on 19 June 1961, residing professionally in F-75017 Paris (F), 47, Rue Guersant.

Directors B

- Mr Stéphane WEYDERS, company's director, born on 2 January 1972 in Arlon (B), residing professionally in L-1511 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie.

- Ms Gisèle GALHANO, employee, born on 30 May 1973 in Moyeuve-Grande (F), residing professionally in L-1511 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie.

Second resolution

To fix the number of statutory auditors at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2018:

- REVISORA S.A., a public limited company, with registered office in L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 145.505.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Laurent LAHMANI, avocat, demeurant professionnellement à F-75017 Paris (F), 47, Rue Guersant,

Monsieur Bertrand THURA, salarié, demeurant professionnellement à F-75012 Paris (F), 310, Rue de Charenton,

Monsieur Pascal SIGNARBIEUX, salarié, demeurant professionnellement à F-94440 Villecresnes (F), 9, Av. du Mal de Tassigny,

tous trois ici représentés par Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, en vertu de trois procurations donnée sous seing privé.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «CBiLUX S.A.» (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.
La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, administrateur (s) A et administrateur(s) B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
Monsieur Laurent LAHMANI	200	EUR 1.550,-
Monsieur Bertrand THURA	400	EUR 3.100,-
Monsieur Pascal SIGNARBIEUX	400	EUR 3.100,-
Total:	1.000	EUR 7.750,-

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Décisions des actionnaires

Et à l'instant les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

Administrateurs A

- Monsieur Laurent LAHMANI, Avocat, né à Boulogne-Billancourt (F) le 19 juin 1961, demeurant professionnellement à F-75017 Paris (F), 47, rue Guersant.

Administrateurs B

- Monsieur Stéphane WEYDERS, Directeur de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie.

- Madame Gisèle GALHANO, salariée, née à Moyeuvre-Grande (F) le 30 mai 1973 (F), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- Revisora S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, enregistré au, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.505.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Weyders, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61780. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004339/347.

(150004822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Group Louisiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004525/9.

(150004415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

FSC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.380.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004495/9.

(150004624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Cosmoledo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.612.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.489.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third of December,
Before Maître Danielle KOLBACH, Civil Law Notary, residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A., a Société Anonyme duly established under Luxembourg Laws, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 36977,

here represented by Mrs Sara Lecomte, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 18 December 2014.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Cosmoledo S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg on 4 April 2013, Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 176489, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1331 on 5 June 2013; the Articles of Association of which have never been amended.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of four million six hundred thousand euros (EUR 4,600,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to four million six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 4,612,500.-) by issue of thirty six thousand eight hundred (36,800) new shares with a nominal value of one hundred twenty five euros (EUR 125.-) each, to be subscribed and fully paid up through a contribution in kind consisting in waiving an unquestioned claim due for immediate payment.

Second resolution

S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A., represented as stated above, which declared to subscribe to the thirty six thousand eight hundred (36,800) new shares and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company; the claim being waived up to four million six hundred thousand euros (EUR 4,600,000.-).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement of account of the company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of claim signed by the manager of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the authorized representative of the contributing company.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Lux Konzern Sàrl and Mr Fabrizio Terenziani, managers of S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A., here represented by Mrs Sara Lecomte, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, Lux Konzern Sàrl and Mr Fabrizio Terenziani expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment, on presentation of a statement of contribution's value which will remain here annexed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ Art. 6. Capital. The capital is set at four million six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 4,612,500.-) represented by thirty-six thousand nine hundred (36,900) shares with a nominal value of one hundred twenty five euros (EUR 125.-) each.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A., une Société Anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 36977,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 décembre 2014.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée Cosmoledo S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 176489, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1331 du 5 juin 2013; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de quatre millions six cent mille euros (EUR 4.600.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à quatre millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.612.500.-) par l'émission de trente-six mille huit cents (36.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une partie d'une créance certaine, liquide et exigible.

Deuxième résolution

Intervient ensuite aux présentes S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A, prénommée, ici représenté par tel qu'indiqué précédemment, a déclaré souscrire les trente-six mille huit cent (36.800) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible et en annulation de cette même créance à concurrence de quatre millions six cent mille euros (EUR 4.600.000.-).

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par la société apporteuse.

Intervention du gérant.

Sont alors intervenus Lux Konzern Sàrl et Fabrizio Terenziani, gérants de la société S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A, ici représentée par Sara Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Lux Konzern Sàrl et Fabrizio Terenziani marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscription et libération, sur présentation d'une déclaration de valeur d'apport qui restera ci-annexée.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.612.500,-) divisé en trente-six mille neuf cents (36.900) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cents euros (EUR 3.100,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange/Attert le 24 décembre 2014. Relation: RED/2014/2635. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015004328/132.

(150004636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Sarosi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003402/10.

(150002533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Diamantina, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.489.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2014

Il ressort des résolutions adoptées par le Conseil d'administration en date du 9 décembre 2014 que:

- Monsieur Christian FRANCOIS a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 9 décembre 2014.

- Madame Nadia UWIMANA, née le 15 août 1980 à Nyarugenge-Kigali (Rwanda), employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'administrateur, avec effet au 9 décembre 2014 pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2017.

La cooptation de Madame Nadia UWIMANA sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale statutaire.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

DIAMANTINA S.A.

Référence de publication: 2014209019/17.

(140234322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Chauffage Sauerwiss S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.401.837,88.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 51.677.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 septembre 2014 à 18.30 heures

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel MILTGEN, 64 bvd Prince Félix L-1513 Luxembourg, et Monsieur Michel MARCHAND jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée nomme Monsieur Marc HAAGEN, 3 rue Rudi Herber L-1749 Howald, comme nouveau membre du conseil d'administration pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée mandate la société A3T S.A., 44 bvd G-D. Charlotte L-1330 Luxembourg, entant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2015003633/18.

(150003459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Chrysanthes 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 191.500.

—
 In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December,
 Before the undersigned, Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

THERE APPEARED

I. 3i Group Plc, a public company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom and registered under number 01142830, here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

II. 3i Buyouts 2010A LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom and registered under number LP 13807, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

III. 3i Buyouts 2010B LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the England and Wales, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom and registered under number LP 13808, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

IV. 3i Buyouts 2010C LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the England and Wales, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom and under number LP 13809, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

V. 3i Europartners Va LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom and registered under number LP 11419, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

VI. 3i Europartners Vb LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom and registered under number LP 11420, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

(together referred to as the "Shareholders").

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are currently the shareholders of Chrysanthes 1 S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191500 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 17 October 2014, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 November 2014, number 3586, page 172089 and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 December 2014.

The Shareholders, acting in their capacity of existing shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions before the Notary:

First resolution

The Shareholders resolve to create five (5) new classes of shares in the Company's share capital:

- the class 1 shares (the "Class 1 Shares");
- the class 2 shares (the "Class 2 Shares");
- the class 3 shares (the "Class 3 Shares");
- the class 4 shares (the "Class 4 Shares"); and
- the class 5 shares (the "Class 5 Shares");

with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations as set out in the Articles.

Further to this resolution, the Shareholders resolve to convert the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing ordinary shares as follows:

- two hundred fifty thousand (250,000) Class 1 Shares;
- two hundred fifty thousand (250,000) Class 2 Shares;
- two hundred fifty thousand (250,000) Class 3 Shares;
- two hundred fifty thousand (250,000) Class 4 Shares; and,
- two hundred fifty thousand (250,000) Class 5 Shares.

These shares shall be allocated among the Shareholders as follows:

3i Group Plc shall hold:

- one thousand two hundred fifty-three (1,253) Class 1 Shares;
- one thousand two hundred fifty-three (1,253) Class 2 Shares;
- one thousand two hundred fifty-three (1,253) Class 3 Shares;
- one thousand two hundred fifty-three (1,253) Class 4 Shares; and
- one thousand two hundred fifty-three (1,253) Class 5 Shares;

3i Buyouts 2010A LP shall hold:

- sixty seven thousand nine hundred fifty-eight (67,958) Class 1 Shares;
- sixty seven thousand nine hundred fifty-seven (67,957) Class 2 Shares;
- sixty seven thousand nine hundred fifty-eight (67,958) Class 3 Shares;
- sixty seven thousand nine hundred fifty-eight (67,958) Class 4 Shares; and
- sixty seven thousand nine hundred fifty-eight (67,958) Class 5 Shares;

3i Buyouts 2010B LP shall hold:

- eleven thousand five hundred ninety-seven (11,597) Class 1 Shares;
- eleven thousand five hundred ninety-seven (11,597) Class 2 Shares;
- eleven thousand five hundred ninety-six (11,596) Class 3 Shares;
- eleven thousand five hundred ninety-six (11,596) Class 4 Shares; and
- eleven thousand five hundred ninety-six (11,596) Class 5 Shares;

3i Buyouts 2010C LP shall hold:

- nineteen thousand one hundred ninety-two (19,192) Class 1 Shares;
- nineteen thousand one hundred ninety-three (19,193) Class 2 Shares;
- nineteen thousand one hundred ninety-three (19,193) Class 3 Shares;
- nineteen thousand one hundred ninety-three (19,193) Class 4 Shares;
- and- nineteen thousand one hundred ninety-three (19,193) Class 5 Shares;

3i Europartners Va LP shall hold:

- seventy-one thousand one hundred forty-one (71,141) Class 1 Shares;
- seventy-one thousand one hundred forty-two (71,142) Class 2 Shares;
- seventy-one thousand one hundred forty-two (71,142) Class 3 Shares;
- seventy-one thousand one hundred forty-two (71,142) Class 4 Shares; and
- seventy-one thousand one hundred forty-two (71,142) Class 5 Shares;

3i Europartners Vb LP shall hold:

- seventy-eight thousand eight hundred fifty-nine (78,859) Class 1 Shares;
- seventy-eight thousand eight hundred fifty-eight (78,858) Class 2 Shares;
- seventy-eight thousand eight hundred fifty-eight (78,858) Class 3 Shares;
- seventy-eight thousand eight hundred fifty-eight (78,858) Class 4 Shares; and
- seventy-eight thousand eight hundred fifty-eight (78,858) Class 5 Shares;

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of ninety one thousand five hundred Euro (EUR 91,500.-), so as to bring it from its current amount of one hundred sixteen thousand five hundred Euro (EUR 116,500.-) to two hundred eight thousand Euro (EUR 208,000.-), by creating and issuing nine million one hundred fifty thousand (9,150,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the "New Shares"), to be issued and fully paid up with a share premium of an aggregate amount of sixty four million three hundred seventy-four thousand nine hundred seventy-four Euro and eighty-eight cents (EUR 64,374,974.88) (the "Share Premium").

Subscription and payment

The Shareholders declare to subscribe and fully pay up the New Shares together with the Share Premium by (i) a contribution in cash for an aggregate amount of sixty-four million three hundred eighty-three thousand nine hundred seventy-four Euro and eighty-eight cents (EUR 64,383,974.88) (the "Contribution in Cash") and (ii) a contribution in kind consisting of an undisputed claim for an aggregate amount of eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 82,500.-) (the "Contribution in Kind").

The Shareholders resolve to subscribe and fully pay up the New Shares as follows:

3i Group Plc subscribes for:

- eleven thousand five hundred eighty-nine (11,589) Class 1 Shares;
 - eleven thousand five hundred eighty-eight (11,588) Class 2 Shares;
 - eleven thousand five hundred eighty-eight (11,588) Class 3 Shares;
 - eleven thousand five hundred eighty-eight (11,588) Class 4 Shares; and
 - eleven thousand five hundred eighty-eight (11,588) Class 5 Shares;
- with a share premium of four hundred fifty-two thousand sixty-five Euro and six cents (EUR 452,065.06), and pays them up through:

- i. a contribution in cash of an aggregate amount of four hundred fifty-two thousand two hundred thirty one Euro and twelve cents (EUR 452,231.12); and
- ii. a contribution in kind consisting of an undisputed claim for an aggregate amount of four hundred thirteen Euro and thirty-five cents (EUR 413.35).

3i Buyouts 2010A LP subscribes for:

- six hundred twenty-eight thousand four hundred ninety-nine (628,499) Class 1 Shares;
 - six hundred twenty-eight thousand four hundred ninety-eight (628,498) Class 2 Shares;
 - six hundred twenty-eight thousand four hundred ninety-eight (628,498) Class 3 Shares;
 - six hundred twenty-eight thousand four hundred ninety-eight (628,498) Class 4 Shares; and
 - six hundred twenty-eight thousand four hundred ninety-eight (628,498) Class 5 Shares;
- with a share premium of twenty-four million five hundred eighteen thousand forty-five Euro and eighty-eight cents (EUR 24,518,045.88), and pays them up through:
- iii. a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-four million five hundred twenty-seven thousand forty-four Euro and sixty-eight cents (EUR 24,527,044.68); and
 - iv. a contribution in kind consisting of an undisputed claim for an aggregate amount of twenty-two thousand four hundred twenty-six Euro and eleven cents (EUR 22,426.11).

3i Buyouts 2010B LP subscribes for:

- one hundred seven thousand two hundred forty-six (107,246) Class 1 Shares;
 - one hundred seven thousand two hundred forty-seven (107,247) Class 2 Shares;
 - one hundred seven thousand two hundred forty-seven (107,247) Class 3 Shares;
 - one hundred seven thousand two hundred forty-seven (107,247) Class 4 Shares; and
 - one hundred seven thousand two hundred forty-seven (107,247) Class 5 Shares;
- with a share premium of four million one hundred eighty-three thousand seven hundred fifty-five Euro and thirty two cents (EUR 4,183,755.32), and pays them up through:
- i. a contribution in cash of an aggregate amount of four million one hundred eighty-five two hundred ninety Euro and forty-eight cents (EUR 4,185,290.48); and
 - ii. a contribution in kind consisting of an undisputed claim for an aggregate amount of three thousand eight hundred twenty-seven Euro and eighteen cents (EUR 3,827.18).

3i Buyouts 2010C LP subscribes for:

- one hundred seventy-seven thousand five hundred two (177,502) Class 1 Shares;

- one hundred seventy-seven thousand five hundred two (177,502) Class 2 Shares;
- one hundred seventy-seven thousand five hundred two (177,502) Class 3 Shares;
- one hundred seventy-seven thousand five hundred two (177,502) Class 4 Shares; and
- one hundred seventy-seven thousand five hundred two (177,502) Class 5 Shares;

with a share premium of six million nine hundred twenty-four thousand four hundred forty-four Euro and eighty-seven cents (EUR 6,924,444.87),

and pays them up through:

- i. a contribution in cash of an aggregate amount of six million nine hundred twenty-six thousand nine hundred eighty-six and sixty-one cents (EUR 6,926,986.61); and
- ii. a contribution in kind consisting of an undisputed claim for an aggregate amount of six thousand three hundred thirty-three Euro and thirty-six cents (EUR 6,333.36).

3i Europartners Va LP subscribes for:

- four hundred twenty-nine thousand three hundred one (429,301) Class 1 Shares;
- four hundred twenty-nine thousand three hundred one (429,301) Class 2 Shares;
- four hundred twenty-nine thousand three hundred one (429,301) Class 3 Shares;
- four hundred twenty-nine thousand three hundred one (429,301) Class 4 Shares; and
- four hundred twenty-nine thousand three hundred one (429,301) Class 5 Shares;

with a share premium of thirteen million four hundred twenty thousand five hundred twenty-one Euro and twenty-six cents (EUR 13,420,521.26),

and pays them up through:

- i. a contribution in cash of an aggregate amount of thirteen million four hundred eighteen thousand five hundred nine Euro and forty cents (EUR 13,418,509.40); and
- ii. a contribution in kind consisting of an undisputed claim for an aggregate amount of twenty-three thousand four hundred seventy-six Euro and ninety-one cents (EUR 23,476.91).

3i Europartners Vb LP subscribes for:

- four hundred seventy-five thousand eight hundred sixty-three (475,863) Class 1 Shares;
- four hundred seventy-five thousand eight hundred sixty-four (475,864) Class 2 Shares;
- four hundred seventy-five thousand eight hundred sixty-four (475,864) Class 3 Shares;
- four hundred seventy-five thousand eight hundred sixty-four (475,864) Class 4 Shares; and
- four hundred seventy-five thousand eight hundred sixty-four (475,864) Class 5 Shares;

with a share premium of fourteen million eight hundred seventy-six thousand one hundred forty-two Euro and fifty cents (EUR 14,876,142.50),

and pays them up through:

- i. a contribution in cash of an aggregate amount of fourteen million eight hundred seventy-three thousand nine hundred twelve Euro and sixty cents (EUR 14,873,912.60); and
- ii. a contribution in kind consisting of an undisputed claim for an aggregate amount of twenty six thousand twenty three Euro and nine cents (EUR 26,023.09).

As it appears from the valuation report presented to the Notary, the board of managers of the Company has evaluated the Contribution in Kind at eightytwo thousand five hundred Euro (EUR 82,500.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution in Kind and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the share premium.

The Shareholders hereby declare that:

- they have the power to transfer the Contribution in Kind to the Company; and
- the Contribution in Kind is hereby assigned and transferred to the Company as of the date hereof.

The proof of the existence and the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

The amount of ninety-one thousand five hundred Euro (EUR 91,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company. The amount of sixty-four million three hundred seventy-four thousand nine hundred seventy-four Euro and eighty-eight cents (EUR 64,374,974.88) shall be allocated to the share premium account of the Company and shall remain attached to the New Shares.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

- " 5.1. The share capital of the Company is two hundred eight thousand Euro (EUR 208,000.-) divided as follows:
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 1 Shares (the "Class 1 Shares");

- two million eighty thousand (2,080,000) Class 2 Shares (the "Class 2 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 3 Shares (the "Class 3 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 4 Shares (the "Class 4 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 5 Shares (the "Class 5 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 6 Shares (the "Class 6 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 7 Shares (the "Class 7 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 8 Shares (the "Class 8 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 9 Shares (the "Class 9 Shares"); and
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 10 Shares (the "Class 10 Shares"),

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6.800,-.

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'année deux mille quatorze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

ONT COMPARU

3i Group Plc, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro 01142830, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3i Buyouts 2010A LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 13807, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3i Buyouts 2010B LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 13808, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3i Buyouts 2010C LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 13809, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3i Europartners Va LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 11419, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3i Europartners Vb LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 11420, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de la société Chrysanthès 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191500 (la "Société"), constituée par un acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, le 17 octobre 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 27 novembre 2014, numéro 3586, page 172089 et ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié instrumentant daté du 15 décembre 2014-

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer cinq (5) nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société:

- les parts sociales de catégorie 1 (les "Parts Sociales de Catégorie 1");
- les parts sociales de catégorie 2 (les "Parts Sociales de Catégorie 2");
- les parts sociales de catégorie 3 (les "Parts Sociales de Catégorie 3");
- les parts sociales de catégorie 4 (les "Parts Sociales de Catégorie 4"); et
- les parts sociales de catégorie 5 (les "Parts Sociales de Catégorie 5");

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

Suite à cette résolution, les Associés décident de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires comme il en suit:

- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Catégorie 1;
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Catégorie 2;
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Catégorie 3;
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Catégorie 5;

Ces parts sociales seront allouées comme il en suit:

3i Group Plc détiendra:

- mille deux cent cinquante trois (1.253) Parts Sociales de Catégorie 1;
- mille deux cent cinquante trois (1.253) Parts Sociales de Catégorie 2;
- mille deux cent cinquante trois (1.253) Parts Sociales de Catégorie 3;
- mille deux cent cinquante trois (1.253) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- mille deux cent cinquante trois (1.253) Parts Sociales de Catégorie 5;

3i Buyouts 2010A LP détiendra:

- soixante-sept mille neuf cent cinquante-huit (67.958) Parts Sociales de Catégorie 1;
- soixante-sept mille neuf cent cinquante-sept (67.957) Parts Sociales de Catégorie 2;
- soixante-sept mille neuf cent cinquante-huit (67.958) Parts Sociales de Catégorie 3;
- soixante-sept mille neuf cent cinquante-huit (67.958) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- soixante-sept mille neuf cent cinquante-huit (67.958) Parts Sociales de Catégorie 5;

3i Buyouts 2010B LP détiendra:

- onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (11.597) Parts Sociales de Catégorie 1;
- onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (11.597) Parts Sociales de Catégorie 2;
- onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (11.598) Parts Sociales de Catégorie 3;
- onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (11.598) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (11.598) Parts Sociales de Catégorie 5;

3i Buyouts 2010C LP détiendra:

- dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze (19,192) Parts Sociales de Catégorie 1;
- dix-neuf mille cent quatre-vingt-treize (19,193) Parts Sociales de Catégorie 2;
- dix-neuf mille cent quatre-vingt-treize (19,193) Parts Sociales de Catégorie 3;
- dix-neuf mille cent quatre-vingt-treize (19,193) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- dix-neuf mille cent quatre-vingt-treize (19,193) Parts Sociales de Catégorie 5;

3i Europartners Va LP détiendra:

- soixante et onze mille cent quarante et un (71.141) Parts Sociales de Catégorie 1;
- soixante et onze mille cent quarante deux (71.142) Parts Sociales de Catégorie 2;
- soixante et onze mille cent quarante deux (71.142) Parts Sociales de Catégorie 3;
- soixante et onze mille cent quarante deux (71.142) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- soixante et onze mille cent quarante deux (71.142) Parts Sociales de Catégorie 5;

3i Europartners Vb LP détiendra:

- soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-neuf (78.859) Parts Sociales de Catégorie 1;
- soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-huit (78.858) Parts Sociales de Catégorie 2;
- soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-huit (78.858) Parts Sociales de Catégorie 3;
- soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-huit (78.858) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-huit (78.858) Parts Sociales de Catégorie 5;

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent seize mille cinq cents euros (EUR 116.500,-) à deux cent huit mille euros (EUR 208.000,-) par l'émission de neuf million cent cinquante mille (9.150.000) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et ayant les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), émises et entièrement libérées avec une prime d'émission de soixante-quatre mille trois cent soixante quatorze mille neuf cent soixante quatorze euros et quatre-vingt huit centimes (EUR 64.374.974,88) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

Les Associés décident de souscrire et libérer les Nouvelles Parts Sociales avec une Prime d'Emission par (i) un apport en numéraire d'un montant total de soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt trois mille neuf cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt huit centimes (EUR 64.383.974,88) (l'"Apport en Numéraire"), et (ii) un apport en nature consistant en une créance incontestée d'un montant total de quatre-vingt deux mille cinq cents euros (EUR 82.500,-) (l'"Apport en Nature").

Les Associés décident de souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales comme il en suit:

3i Group Plc souscrit à:

- onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf (11.589) Parts Sociales de Catégorie 1;
- onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf (11.589) Parts Sociales de Catégorie 2;
- onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf (11.589) Parts Sociales de Catégorie 3;
- onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf (11.589) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf (11.589) Parts Sociales de Catégorie 5;

avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent cinquante deux mille soixante-cinq Euro et six centimes (EUR 452.065,06),

et les libère entièrement par:

i. un apport en numéraire d'un montant de quatre cent cinquante deux mille deux cent trente-et-un euros et douze centimes (EUR 452.231,12); et

ii. un apport en nature consistant en une créance incontestée d'un montant de quatre cent treize euros et trente-cinq centimes (EUR 413,35).

3i Buyouts 2010A LP souscrit à:

- six cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (628.499) Parts Sociales de Catégorie 1;
- six cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt dix-huit (628.498) Parts Sociales de Catégorie 2;
- six cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt dix-huit (628.498) Parts Sociales de Catégorie 3;
- six cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt dix-huit (628.498) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- six cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt dix-huit (628.498) Parts Sociales de Catégorie 5;

avec une prime d'émission d'un montant de vingt-quatre millions cinq cent dix-huit mille quarante-cinq euros et quatre-vingt huit centimes d'euro (EUR 24.518.045,88),

et les libère entièrement par:

i. un apport en numéraire d'un montant de vingt-quatre millions cinq cent vingt-sept mille quarante-quatre euros et soixante-huit centimes d'euro (EUR 24.527.044,68); et

ii. un apport en nature consistant en une créance incontestée d'un montant de vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros et onze centimes d'euro (EUR 22.426,11).

3i Buyouts 2010B LP souscrit à:

- cent sept mille deux cent quarante-six (107.246) Parts Sociales de Catégorie 1;
- cent sept mille deux cent quarante-sept (107.247) Parts Sociales de Catégorie 2;
- cent sept mille deux cent quarante-sept (107.247) Parts Sociales de Catégorie 3;
- cent sept mille deux cent quarante-sept (107.247) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- cent sept mille deux cent quarante-sept (107.247) Parts Sociales de Catégorie 5;

avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt trois mille sept cent cinquante-cinq euros et trente-deux centimes d'euro (EUR 4.183.755,32),

et les libère entièrement par:

i. un apport en numéraire d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt cinq mille deux cent quatre-vingt-dix euros et quarante-huit centimes d'euro (EUR 4.185.290,48); et

ii. un apport en nature consistant en une créance incontestée d'un montant de trois mille huit cent vingt-sept euros et dix-huit centimes d'euro (EUR 3.827,18).

3i Buyouts 2010C LP souscrit à:

- cent soixante-dix-sept mille cinq cent deux (177.502) Parts Sociales de Catégorie 1;
- cent soixante-dix-sept mille cinq cent deux (177.502) Parts Sociales de Catégorie 2;
- cent soixante-dix-sept mille cinq cent deux (177.502) Parts Sociales de Catégorie 3;
- cent soixante-dix-sept mille cinq cent deux (177.502) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- cent soixante-dix-sept mille cinq cent deux (177.502) Parts Sociales de Catégorie 5;

avec une prime d'émission d'un montant de six millions neuf cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante six centimes d'euro (EUR 6.924.444,61),

et les libère entièrement par:

i. un apport en numéraire d'un montant de six millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-et-un centimes d'euro (EUR 6.926.986,61); et

ii. un apport en nature consistant en une créance incontestée d'un montant de six mille trois cent trente-trois euros et trente-six centimes d'euro (EUR 6.333,36).

3i Europartners Va LP souscrit à:

- quatre cent vingt-neuf mille trois cent un (429.301) Parts Sociales de Catégorie 1;
- quatre cent vingt-neuf mille trois cent un (429.301) Parts Sociales de Catégorie 2;
- quatre cent vingt-neuf mille trois cent un (429.301) Parts Sociales de Catégorie 3;
- quatre cent vingt-neuf mille trois cent un (429.301) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- quatre cent vingt-neuf mille trois cent un (429.301) Parts Sociales de Catégorie 5;

avec une prime d'émission d'un montant de treize millions quatre cent vingt mille cinq cent vingt-et-un euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 13.420.521,26),

et les libère entièrement par:

i. un apport en numéraire d'un montant de treize millions quatre cent dix-huit mille cinq cent neuf euros et quarante centimes d'euro (EUR 13.418.509,40); et

ii. un apport en nature consistant en une créance incontestée d'un montant de vingt-trois mille quatre cent soixante-seize euros et quatre-vingt onze centimes d'euro (EUR 23,476.91).

3i Europartners Vb LP souscrit à:

- quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante trois (475,863) Parts Sociales de Catégorie 1;
- quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante quatre (475,864) Parts Sociales de Catégorie 2;
- quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante quatre (475,864) Parts Sociales de Catégorie 3;
- quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante quatre (475,864) Parts Sociales de Catégorie 4; et
- quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante quatre (475,864) Parts Sociales de Catégorie 5;

avec une prime d'émission d'un montant de quatorze millions huit cent soixante seize mille cent quarante deux euros et cinquante centimes (EUR 14.876.142,50),

et les libère entièrement par:

i. un apport en numéraire d'un montant de quatorze millions huit cent soixante treize mille neuf cent douze euros et soixante centimes (EUR 14.873.912,60); et

ii. un apport en nature consistant en une créance incontestée d'un montant de vingt-six mille vingt-trois euros et neuf centimes d'euro (EUR 26,023.09).

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au Notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué les Apports en Nature mentionné ci-dessus à quatre-vingt deux mille cinq cent euros (EUR 82.500,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport en Nature et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Les Associés déclarent:

- avoir le pouvoir de transférer l'Apport à la Société; et
- que l'Apport est dès à présent cédé et transféré à la Société à compter de la date des présentes.

La preuve de l'existence et de la valeur et de la contribution en numéraire a été apportée au notaire soussigné.

Le montant de quatre-vingt onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de soixante-quatre million trois cent soixante quatorze mille neuf cent soixante quatorze euros et quatre-vingt huit centimes d'euro (EUR 64.374.974,88) est alloué au compte de prime d'émission de la Société et restera attaché aux Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent huit euros (EUR 208.000,-) représenté par:

- deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 1 (les "Parts Sociales de Catégorie 1");
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 2 (les "Parts Sociales de Catégorie 2");
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 3 (les "Parts Sociales de Catégorie 3");
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 4 (les "Parts Sociales de Catégorie 4"); et
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 5 (les "Parts Sociales de Catégorie 5");
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9"); et
 - deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) Parts Sociales de Catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");
 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 6.800,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le Notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des parties comparantes ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015004316/444.

(150003483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Simile Venture Partners SPF S.A., Société Anonyme,
(anc. Simile Venture Partners SPF SCA).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.427.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December.

Before us the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company ("société anonyme") "Simile Venture Partners SPF S.C.A.", with registered office at L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen, (R.C.S. Luxembourg section B number 169.427), incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 11 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1567 of 22 June 2012

The meeting is presided by M. Keimpe REITSMA, born on 12 June 1956 in Leiden (Netherlands) residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen

The chairman appoints as secretary and the general meeting elects as scrutineer Me Quentin RUTSAERT, born 9 September 1973 in Tienen (Belgium), residing professionally in L-2555, 14 rue de Strassen

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the legal form of the Company, in order to transform into a public limited company ("société anonyme" - S.A.).

2. Change of the name of the Company into "Simile Venture Partners SPF S.A."

3.- Discharge to the managing general partner and to the members of the Supervisory Board of the Company.

4.- Transfer to the registered office at L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen.

5.- Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company.

6.- Statutory appointments.

7.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it into a public limited company ("société anonyme" - S.A.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company.

By this transformation of the public limited company, no new company is created, the public limited company is a continuation of the Company as it has existed until now, with the same legal status, and without any change occurs in both the asset and the liability of the Company.

The general meeting converted the shares of the "société en commandite par action" into shares of the S.A. and each current shareholder shall continue to hold the same number of shares allocated to the same class, except with respect to the general partner share, which shall as of today be classified as a share of Class A, so that the capital will now be represented by five hundred thousand two hundred fifty-seven Euros (EUR 500,257.-) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into five hundred thousand (500,000) Class A Shares, 22 (twenty-two) Class B Shares, 100 (one hundred) Class C Shares and 135 (one hundred thirty five) Class D Shares.

Within the framework of the change of the legal form, it is justified to the undersigned notary by a balance sheet as of 11 December and by a declaration of the managing general partner of the Company dated 22 December 2014, that the net assets of the Company is not less than the applicable minimum share capital for public limited company, i.e. an amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro);

The said balance sheet and declaration, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Evaluation report

The transformation of the Company is based on the assets and liabilities of the Company stopped at 11 December 2014 as included in the assessment report prepared by the independent auditor A3T S.A., 44 Bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, in accordance with the provisions of Article 26-1 (1) and 31-1 of the amended law on commercial companies and concludes as follows:

"Conclusion

Based our on procedures performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets of the Company does not correspond to at least the share capital amounting to EUR 500,257.-.

The share capital will be set at EUR 500,257.- represented by:

- 500,000 Class A Shares with a nominal value of EUR 1.- each,
- 22 Class B Shares with a nominal value of EUR 1.- each,
- 100 Class C Shares with a nominal value of EUR 1.- each, and
- 135 Class D Shares with a nominal value of EUR 1.- each,

which is not less than the minimum share capital of EUR 31,000.- required for a "Société Anonyme".

Our report has been prepared solely in the context of the transformation into a "Société Anonyme" following articles 26-1 and 31-1 of the amended Luxembourg company law dated August 10, 1915 and its should be used, mentioned or distributed for any other purpose without our prior written consent."

The report of the auditor, having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain attached to this deed to be submitted with it to the formalities of registration.

Second resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company into "Simile Venture Partners SPF S.A.".

Third resolution

The general meeting resolves to give full discharge to the managing general partner and the members of the Supervisory Board of the Company until today for the accomplishment of their mandates.

Fourth resolution

The general meeting decides to transfer the registered office to L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen.

Fifth resolution:

The general meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the Company, by giving them the following wording:

“I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established a private wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) incorporated in the form of a public limited company (“société anonyme”), under the name of “Simile Venture Partners SPF S.A.” (hereafter the “Company”). The Company shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Law, the SPF Law (SPF Law means the Luxembourg law dated 11 May 2007 on private wealth management companies, as amended from time to time. as well as by these Articles of Incorporation.

All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company, followed by the words “SPF” or “société de gestion de patrimoine familial” and “S.A.” or “société anonyme”, as well as the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S. Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies registry.

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of (i) financial instruments within the meaning of the Luxembourg law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts and (ii) cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the Luxembourg law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts is to be understood as (a) all securities and other instruments, including shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in (a) to (e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of supervision or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest way possible, provided that the Company shall not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at five hundred thousand two hundred fifty-seven Euros (EUR 500,257.-) divided into five hundred thousand (500,000) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, 22 (twenty-two) Class B Shares, 100 (one hundred) Class C Shares and 135 (one hundred thirty five) Class D Shares.)

Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares are ordinary shares which entitles the Shareholder thereof to the distributions as set out in Article 17.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), redeem its own shares.

Shares may only be issued to Eligible Investors. Shares may only be transferred to Eligible Investors. Any Eligible Investor pursuant to article 3 of the SPF Law are persons who are (a) individuals managing their private wealth, (b) private wealth management entities acting for one or several individuals, or (c) intermediaries acting on behalf of (a) or (b).

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form and the remaining in the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

A Shareholder may not, voluntarily or involuntarily, transfer, sell, assign, encumber, mortgage, pledge, or grant a security interest in, any of its Shares unless it has been approved by a resolution of the Shareholders present or represented representing at least 66% of the Shares.

III. General meetings of shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 15th May at 10.00 at the registered office of the Company, or at such other place and time as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile or e-mail.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in written resolutions.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall receive a form containing the precise wording of the text of the resolutions to be passed, which he shall fill in with his name, the number of shares he holds, his vote and his signature. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. If all of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors, the meeting may be held without prior notice or publication.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing his identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is deemed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors will determine, in accordance with Article 17 below, how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Art. 17. Allocation of profits - Distributions.

17.1. The unconsolidated profits, after deduction of management fee, administrative and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of the relevant accounting year.

17.2 In this Article 17, except where the context requires otherwise, the following words and expressions shall have the respective meaning set out below:

“Capital Contributions” shall mean (i) the amount payable by a Shareholder to the Company in consideration for the issue of Shares (ii) the loan granted to the Company by a Class A or a Class C Shareholder, payable in full or in several instalments, in the event that such Shareholder decides to convert this loan into Class A Shares or Class C Shares issued at their nominal value.

“Portfolio Compan(y)ies” shall mean any entity/company in which the Company holds shares or warrants, convertibles or other equity related instruments or security carrying the right, immediately or in the future, or that could carry the right, directly or indirectly, to obtain shares of capital stock or voting rights;

“Simile 1 Portfolio Companies Shares” shall mean the specific shares (or other type of securities) issued by the Portfolio Companies and which are identified and listed in a resolution of the General Partner of the Company dated 3 October 2014 (i.e. when the Company was under the form of an S.C.A.; for the avoidance of any doubt it is specified that in case of merger of the relevant Portfolio Company into another company, as in the case of a split-up or spin-off, or any change in the relevant Portfolio Company’s capital structure, the shares, equity interests, or other equity securities of the surviving company, or new companies that may be delivered in exchange for the relevant Simile 1 Portfolio Companies Shares shall be included in the Simile 1 Portfolio Companies Shares.

“Simile 2 Portfolio Companies Shares” shall mean the shares (or other type of securities) held by the Company in any Portfolio Company, to the exception of the Simile 1 Portfolio Companies Shares; for the avoidance of any doubt it is specified that in case of merger of the relevant Portfolio Company into another company, as in the case of a split-up or spin-off, or any change in the relevant Portfolio Company’s capital structure, the shares, equity interests, or other equity securities of the surviving company, or new companies that may be delivered in exchange for the relevant Simile 2 Portfolio Companies Shares shall be included in the Simile 2 Portfolio Companies Shares;

17.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Companies Law (the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time) and these Articles of Incorporation, the balance of the distributable amounts shall be distributed as set forth below:

(A) For any distribution of net profits in connection with proceeds received by the Company from the sale of or due to the holding (such as distribution of profits) of either of the Simile 1 Portfolio Companies Shares:

(a) First, to the Class A Shareholders, pro rata to their respective Capital Contributions, until such Class Shareholders have received a return of their Capital Contributions;

(b) Second, to the Class B Shareholders, pro rata to their respective Capital Contributions, until such Class B Shareholders have received a return of their Capital Contributions; and

(c) Third, to the extent that there are any funds remaining available for distribution:

(i) to the Class A Shareholders: seventy-eight per cent (78%) (pro rata to their respective Capital Contributions between the Class A Shareholders); and

(ii) to the Class B Shareholders: twenty-two per cent (22%) (pro rata to their respective Capital Contributions between the Class B Shareholders).

(B) For any distribution of net profits in connection with proceeds received by the Company from the sale of or due to the holding (such as distribution of profits) of either of the Simile 2 Portfolio Companies Shares:

(a) First, to the Class C Shareholders, pro rata to their respective Capital Contributions, until such Class C Shareholders have received a return of their Capital Contributions;

(b) Second, to the Class D Shareholders, pro rata to their respective Capital Contributions, until such Class D Shareholders have received a return of their Capital Contributions; and

(c) Third, to the extent that there are any funds remaining available for distribution:

(i) to the Class C Shareholders: eighty seven point five per cent (87,5%) (pro rata to their respective Capital Contributions between the Class C Shareholders); and

(ii) to the Class D Shareholders: thirteen point five per cent (13,5%) (pro rata to their respective Capital Contributions between the Class D Shareholders).

17.4. If, after any distributions are made pursuant to Article 17.3, there are one or more further Capital Contributions, then in respect of any distributions made after the date of such Capital Contributions, Articles 17.3 lit. (a) to Article 17.3 lit. (c) of each of sub-sections (A) and (B) above shall be reapplied in the same order each time in respect of any distribution made after the date of the relevant Capital Contributions provided, however, that in determining the amounts to be distributed pursuant to these Articles 17.3 lit (a) to Article 17.3 lit. (c) of each of sub-sections (A) and (B) above any amounts already distributed pursuant to the relevant lit. (a) to lit. (c) shall be taken into account.

VII. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.”

Sixth resolution:

The general meeting decides to appoint the following persons as directors of the Company:

(a) Mr Christian TAILLEUR, born on 17 May 1967 in Metz (France) residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen,

(b) Mr Keimpe REITSMA, born on 12 June 1956 in Leiden (Netherlands) residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen, and

(c) Mr James BODY, born on 5 April 1976 in Clare (Ireland), residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen.

Their terms will end at the close of the Annual General Meeting 2015.

The general meeting decides to appoint the following persons as statutory auditor of the Company: TSM Services (Luxembourg) S.a r.l. with registered office at 26-28 rue Edward Steichen in L-2540 Luxembourg, is appointed as internal statutory auditor (commissaire) of the Company;

Its term will end at the close of the Annual General Meeting 2015.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg; on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Simile Venture Partners SPS S.C.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen (RCS Luxembourg B 169.427), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1567 du 22 juin 2012.

L'assemblée est présidée par M. Keimpe REITSMA, né le 12 juin 1956 à Leiden (Pays-Bas) demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée générale désigne comme scrutateur Me Quentin RUTSAERT, demeurant professionnellement au 14 rue de Strassen à L-2555 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer en une société anonyme (S.A.).
- 2.- Modification de la dénomination sociale de la Société en "Simile Venture Partners SPF S.A."
- 3.- Décharge à l'associé gérant commandite et aux membres du Conseil de Surveillance de la Société.
- 4.- Transfert du siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 5.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société.
- 6.- Nominations statutaires.
- 7.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, afin de la transformer en une société anonyme ("société anonyme" - SA) et de procéder à une refonte complète des statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société.

Par cette transformation de la société anonyme, aucune nouvelle société est créée, la société anonyme est une continuation de la Société tel qu'elle a existé jusqu'à présent, avec le même statut juridique, et sans un changement intervient dans l'actif et le passif de la Société.

L'assemblée générale a converti les actions de la "société en commandite par action", de sorte que le capital sera désormais représenté par cinq cent mille deux-cent cinquante-sept Euros (EUR 500.257,-), divisé en cinq cent mille

(500.000) actions de catégorie A une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, vingt-deux (22) actions de catégorie B, cent (100) actions de classe C et cent trente-cinq (135) actions de catégorie D).

Dans le cadre de la modification de la forme juridique, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan du 11 décembre 2014 et par une déclaration du gérant commandité de la Société en date du *, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour la société anonyme, soit un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR).

Ledit bilan et déclaration, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée en même temps avec les autorités d'enregistrement.

Rapport d'évaluation

La transformation de la Société se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 11 décembre 2014 telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises indépendant, A3T S.A., 44 Bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg conformément aux stipulations des articles 26-1 (1) et 31-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Based our on procedures performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets of the Company does not correspond to at least the share capital amounting to EUR 500,257.-.

The share capital will be set at EUR 500,257.- represented by:

- 500,000 Class A Shares with a nominal value of EUR 1.- each,
- 22 Class B Shares with a nominal value of EUR 1.- each,
- 100 Class C Shares with a nominal value of EUR 1.- each, and
- 135 Class D Shares with a nominal value of EUR 1.- each,

which is not less than the minimum share capital of EUR 31,000.- required for a "Société Anonyme".

Our report has been prepared solely in the context of the transformation into a "Société Anonyme" following articles 26-1 and 31-1 of the amended Luxembourg company law dated August 10, 1915 and its should be used, mentioned or distributed for any other purpose without our prior written consent."

Le rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «Simile Venture Partners SPF S.A.».

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner quitus au gérant commandité et les membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à aujourd'hui pour l'accomplissement de leurs mandats.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la Société au L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus et de les adapter à la nouvelle forme de la Société, en leur donnant le libellé suivant:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "Simile Venture Partners SPF S.A."(ci-après la "Société"). La Société sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg en particulier, par la Loi sur les Sociétés, par la Loi SPF (la Loi SPF signifie la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle qu'elle a été modifiée), ainsi que par les présents statuts.

Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société en ce compris la mention «SPF» ou «société de gestion de patrimoine familial» et la mention «S.A.» «société anonyme», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S. Luxembourg suivi du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation (i) d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) d'espèces et d'avoires de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de

dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les autres instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société, émis et souscrit, est fixé à cinq cent mille deux-cent cinquante-sept Euros (EUR 500.257-), divisé en cinq cent mille (500.000) Actions de Classe A, vingt-deux (22) Actions de Classe B, cent (100) Actions de Classe C et cent trente-cinq (135) actions de Classe D, toutes les actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C et les Actions de Classe D sont des actions ordinaires qui confèrent à l'Actionnaire qui les détient les bénéfices définis à l'Article 17.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les Actions sont émises exclusivement au profit d'Investisseurs Eligibles. Les Actions ne peuvent être cédées qu'à des Investisseurs Eligibles. Un investisseur éligible tel que défini à l'article 3 de la Loi SPF, sont les (a) personnes physiques gérant leur patrimoine privé, (b) une entité patrimoniale agissant pour une ou plusieurs personnes physiques, ou (c) un intermédiaire agissant pour le compte des personnes visées au (a) ou (b);

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut émettre des certificats représentant les actions au porteur. Les actions au porteur devront respecter les dispositions de l'article 41 de la Loi. L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Un Actionnaire ne peut, volontairement ou involontairement, céder, vendre, affecter, grever, hypothéquer, nantir ou consentir une sûreté sur les Actions qu'il détient à moins que cela n'ait été approuvé par une résolution des Actionnaires présents ou représentés et représentant au moins 66% des Actions.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quinze mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également notées dans des résolutions écrites.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra un formulaire indiquant le texte des décisions à adopter, lequel devra être complété de son nom, du nombre d'actions qu'il détient, de son vote et de sa signature. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable ou publication.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, téléfax ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique, par télécopie, par e-mail ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net, conformément à l'article 17 ci-dessous.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices - Distributions.

17.1. Les profits non consolidés, après déduction des frais de gestion, des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constitueront le bénéfice net de la Société pour la Période Comptable concernée.

17.2 Dans cet Article 17, sauf lorsqu'une interprétation différente est nécessaire eu égard au contexte, les mots et expressions exposés ci-dessous auront le sens suivant:

«Contributions en capital» signifie (i) le montant dû par un Actionnaire à la Société en relation avec l'émission d'Actions, (ii) le prêt octroyé à la société par un Actionnaire de Classe A ou de Classe C, payable en intégralité ou par tranches dans la mesure où ledit Actionnaire décide de convertir son prêt en Actions de Classe A ou de Classe C émises à leur valeur nominale.

«Société(s) du Portefeuille» signifie toute entité/société dans laquelle la Société détient des actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou au droit de vote, immédiatement ou à terme.

«Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 1» signifie Les actions (ou tout autre type de valeurs mobilières) émises par les Sociétés du Portefeuille mentionnées dans une décision de l'Associé Commandité en date du 3 octobre 2014 (càd, à une date à laquelle la Société était encore sous forme de S.C.A.); en tant que de besoin il est précisé qu' en cas de fusion par absorption d'une Société du Portefeuille Simile 1 par une autre société, comme en cas de scission ou de toute autre modification de la structure du capital, l'actions, parts sociales ou autres titres de la société absorbante ou de la ou des sociétés nouvelles qui auraient été remis en échange des Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 1 seront prises en compte dans la définition d'Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 1.

«Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 2» signifie Les actions (ou tout autre type de valeurs mobilières) détenues par la Société dans toute Société du Portefeuille, à l'exception des Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 1; en tant que de besoin il est précisé qu' En cas de fusion par absorption d'une Société du Portefeuille Simile 2 par une autre société, comme en cas de scission ou de toute autre modification de la structure du capital, l'actions, parts sociales ou autres titres de la société absorbante ou de la ou des sociétés nouvelles qui auraient été remis en échange des Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 2 seront prises en compte dans la définition d'Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 2.

17.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi sur les Sociétés (la loi du 10 août 1915 sur les commerciales, telle qu'elle a été modifiée) et les Statuts l'autorisent, le solde des sommes distribuables soit distribué dans l'ordre suivant:

(A) S'agissant des distributions de dividendes résultant de la vente ou de la détention (telles que la distribution de dividendes) d'Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 1:

a) en premier lieu, aux Actionnaires de la Classe A au prorata de leurs Engagements respectifs, jusqu'à ce que les Actionnaires de cette Classe reçoivent un remboursement sur leurs Apports en Capital;

(b) en second lieu, aux Actionnaires de la Classe B au prorata de leurs Engagements respectifs, jusqu'à ce que les Actionnaires de cette Classe reçoivent un remboursement sur leurs Apports en Capital; et

(c) en troisième lieu, dans la mesure où il reste des sommes disponibles pour une distribution aux Actionnaires:

(i) septante-huit pour cent (78%) aux Actionnaires de la Classe A (proportionnellement à leurs Apports en Capital respectifs, entre Actionnaires de la Classe A) et;

(ii) vingt-deux pour cent (22%) aux Actionnaires de la Classe B (proportionnellement à leurs Apports en Capital respectifs, entre Actionnaires de la Classe B).

(B) S'agissant des distributions de dividendes résultant de la vente ou de la détention (telles que la distribution de dividendes) d'Actions des Sociétés du Portefeuille Simile 2:

a) en premier lieu, aux Actionnaires de la Classe C (autres que les Actionnaires Défaillants) au prorata de leurs Engagements respectifs, jusqu'à ce que les Actionnaires de cette Classe reçoivent un remboursement sur leurs Apports en Capital;

(b) en second lieu, aux Actionnaires de la Classe D au prorata de leurs Engagements respectifs, jusqu'à ce que les Actionnaires de cette Classe reçoivent un remboursement sur leurs Apports en Capital; et

(c) en troisième lieu, dans la mesure où il reste des sommes disponibles pour une distribution aux Actionnaires:

(i) quatre-vingt-sept virgule cinq pour cent (87,5%) aux Actionnaires de la Classe C (proportionnellement à leurs Apports en Capital respectifs, entre Actionnaires de la Classe C) et;

(ii) treize virgule cinq pour cent (13,5%) aux Actionnaires de la Classe D (proportionnellement à leurs Apports en Capital respectifs, entre Actionnaires de la Classe D).

17.4. Si, après que toutes les distributions ont été faites d'après l'Article 17.3, il y a un ou plusieurs Apports en Capital, alors en ce qui concerne toutes les distributions faites après la date de ce ou de ces Apports en Capital, les points (a) à (c) de l'Articles 17.3 de chacune des sous-sections (A) et (B) ci-dessus retrouveront à s'appliquer dans le même ordre, chaque fois dans le respect de toute distribution faite après la date du ou des Apports en Capital concernés, pour autant toutefois qu'en déterminant les sommes à distribuer conformément aux points (a) à (c) de l'Article 17.3 de chacune des sous-sections (A) et (B) ci-dessus toutes les sommes qui ont déjà été distribuées conformément aux points (a) à (c) dudit Article soient prises en considération.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Sixième résolution:

L'assemblée générale nomme les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

(a) M. Christian TAILLEUR, né le 17 mai 1967 à Metz (France) demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen,

(b) M. Keimpe REITSMA, né le 12 juin 1956 à Leiden (Pays-Bas) demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen, et

(c) M. James BODY, né le 5 avril 1976 à Clare (Irlande) demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

L'assemblée générale nomme les personnes suivantes en tant que commissaire aux comptes de la Société:

TSM Services (Luxembourg) S.à r.l. dont le siège social est situé à L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K.REITSMA, Q. RUTSAERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004845/728.

(150004876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Mussigny, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.493.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Manilo MAROCCO, administrateur de société, demeurant au 62B, Cadogan SQ London Swix Oea, Royaume-Uni,

ici représenté par:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Luxembourg, le 04 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le Mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «MUSSIGNY S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109 493, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 22 novembre 2005, sous le numéro 1246 et page 59762 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 13 janvier 2009, lequel acte fut publié au Mémorial, le 12 mars 2009, sous le numéro 538 et page 25792.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (3'531'000.- EUR) et se trouve représenté par trente-cinq mille trois cent dix (35'310) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «MUS-SIGNY S.A.», prédésignée.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les trente-cinq mille trois cent dix (35'310) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17883. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014208317/53.

(140233340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Logistis Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.269.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of December,
Before Maître Danielle Kolbach notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Flora Gibert, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors (the "Board of Directors") of Logistis Luxembourg Feeder S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.269 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Board of Directors dated 17 December 2014 (the "Resolutions").

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the subscribed share capital of the Company was fixed at EUR 32,643.-, divided into 32,642 class A shares (the "Class A Shares"), and 1 class B share (the "Class B Share") with a par value of EUR 1.- each.

2) Pursuant to article 7 of the Articles, the Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 5,999,999.- to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

The sole purpose of the authorized capital is to allow the issue of new Class A Shares and/or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares and/or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future shareholders of the Company in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Company's shareholders and the Company (a "Shareholders' Agreement").

Within the limits of the authorized share capital, the Company's share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares, it being understood that:

- the Class A Shares and/or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement;
- the Board of Directors may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares and/or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued;
- the Board of Directors is specially authorized to issue such new Class A Shares and/or Class B Shares without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for and to purchase the new Class A Shares and/or Class B Shares;
- the rights attached to the new Class A Shares and/or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares and/or Class B Shares; and
- the authorization will expire on the fifth anniversary of the date of the resolutions of the Company's shareholder enacted on 21 July 2014, but at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of shareholders of the Company.

The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend article 6 of the Articles in order to record the change of share capital following an increase pursuant to article 7 of the Articles; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the chairman of the Board of Directors (the "Chairman") or any director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares and/or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Finally, an increase of the Company's share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Class A Shares and/or Class B Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

3) By resolutions dated 17 December 2014, the Board of Directors has resolved to approve the issuance of 736,239 new Class A Shares with a nominal value of EUR 1.- each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 7.4.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of EUR 736,239.- so as to raise it from its amount of EUR 32,643.- to EUR 768,882.-, together with the payment of a share premium of a total amount of EUR 15,327,904.83.

The New Shares have been subscribed and fully paid up by Union Investment Luxembourg S.A., acting in its own name but on behalf of VPV Target FCP-FIS, Allianz Benelux N.V., Eurler Hermes S.A., Eurler Hermes Reinsurance AG, APG Strategic Real Estate Pool N.V., FFDC WL S.à r.l., MUFG Fund Services (Cayman) Limited, as trustee of The Logistic Unit Trust, PGGM Private Real Estate Holding B.V. and Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l., acting in its own name but on behalf of Henderson Indirect Property Fund (Europe) A, as indicated in the Resolutions and the capital increase and issuance of New Shares took place on *** December 2014.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as the bank excerpt indicating that the funds for the subscription of the New Shares have been transferred to the Company's bank account, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4) As a consequence of the above mentioned capital increase, as of 17 December 2014 the subscribed share capital of the Company amounts to EUR 768,882.-.

Therefore article 6 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **6. Capital.** The subscribed capital is set at seven hundred and sixty-eight thousand eight hundred and eighty-two euros (EUR 768,882.-) divided into seven hundred and sixty-eight thousand eight hundred and eighty-one (768,881) class A shares (the "Class A Shares"), and one (1) class B share (the "Class B Share") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100%)."

5) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 7.1 of the Articles has been decreased to EUR 5,263,760.-, so that article 7.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **7.1.** The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of five million two hundred and sixty-three thousand seven hundred and sixty euros (EUR 5,263,760.-) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares."

Expenses and declaration

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand Euro (EUR 6,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg soussignée,

A COMPARU:

Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") de Logistis Luxembourg Feeder S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.269 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2014 (les "Résolutions").

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 6 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 32.643,-, divisé en 32.642 actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et 1 action de catégorie B (l'"Action de Catégorie B") d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

2) Conformément à l'article 7 des Statuts, la Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 5.999.999,- à utiliser afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B ou d'augmenter la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B.

Le capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes en échange d'apport en argent fait par les actionnaires de la Société actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les actionnaires de la Société et la Société (le "Pacte d'Actionnaires").

Dans les limites du capital autorisé, le capital social de la Société peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis

ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B, étant entendu que:

- les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaires;
- le Conseil d'Administration pourra également la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B devant finalement être souscrites et émises;
- le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B sans réserver (c'est-à-dire en supprimant ou limitant) les droits préférentiels de souscription et d'achat des nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B aux actionnaires de la Société existants;
- les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes; et
- cette autorisation expirera le cinquième anniversaire de la date des résolutions de l'actionnaire de la Société prises le 21 juillet 2014, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 6 des Statuts pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 7 des Statuts; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le "Président") ou à tout administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Finalement, une augmentation du capital social de la Société, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

3) Par des résolutions prises en date du 17 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'approuver l'émission de 736.239 nouvelles Actions de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 7.4.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 736.239,- afin de l'élever de son montant de EUR 32.643,- à EUR 768.882,-, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 15.327.904,83.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par VPV Target FCP-FIS, Allianz Benelux N.V., Eurler Hermes S.A., Eurler Hermes Reinsurance AG, APG Strategic Real Estate Pool N.V., FFDC WL S.à r.l., MUFG Fund Services (Cayman) Limited, as trustee of The Logistic Unit Trust, PGGM Private Real Estate Holding B.V. et Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l., acting in its own name but on behalf of Henderson Indirect Property Fund (Europe) A, tel qu'indiqué dans les Résolutions et l'augmentation de capital et l'émission des Nouvelles Actions ont eu lieu le 17 décembre 2014.

Les documents justificatifs de l'émission et de la souscription des Nouvelles Actions, tel que le certificat de la banque indiquant que les fonds pour la souscription des Nouvelles Actions ont bien été transférés sur le compte bancaire de la Société, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

4) Suite à l'augmentation du capital social susmentionnée, avec effet au 17 décembre 2014 le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 768.882,-.

Il s'ensuit que l'article 6 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 768.882,-), divisé en sept cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-et-un (768.881) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et un (1) action de catégorie B (l'"Action de Catégorie B") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées (à 100%)."

5) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 7.1 des Statuts a été réduit à EUR 5.263.760,-, de sorte que l'article 7.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **7.1.** La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de cinq millions deux cent soixante-trois mille sept cent soixante euros (EUR 5.263.760,-) à utiliser afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B ou d'augmenter la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B."

Frais et déclaration

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne cosigne avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange/Attert le 24 décembre 2014. Relation: RED/2014/2630. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015004650/183.

(150004583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Lausinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.313.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Yves MARGUERAT, demeurant professionnellement à CH-1001 Lausanne, Chemin de Mornex 2 (Suisse), ici représenté par Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "LAUSINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111313, (la "Société"), a été originairement constituée sous la dénomination de "ELOUNDA BAY FINANCE S.A.", suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 du 8 février 2006,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 831 du 26 avril 2006, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt;

13) Que les titres au porteur ont immédiatement été annulés par lacération.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KRAUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001672/62.

(150000580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Isirus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 165.254.

Le siège social de la société ISIRUS SA., société anonyme, de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165.254, jusqu'alors établi au 117, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 11 décembre 2014 par le domiciliataire DL AUDIT LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

DL AUDIT LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015003835/12.

(150003575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

JJL Gardenservice S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5681 Dalheim, 39, Waasserklapp.

R.C.S. Luxembourg B 167.297.

Cession de parts sociales

Madam Monique Rigo Leweck demeurant 24, rue de l'école L-1455 Howald déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, soixante (60) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Jérôme Cadamueo demeurant 39, Waasserklapp L-5681 Dalheim, qui accepte moyennant le prix global de six mille Euros (6000) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant. Toutes les parties intéressées du présent contrat déclare approuver la susdite cession de parts sociales. Madame Jeitz Joëlle, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Dalheim.

Cadamuro Jérôme / Monique Rigo Leweck / Joëlle Jeitz

Cédant / Cessionnaire / Gérante

Référence de publication: 2015003842/20.

(150003540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.